

**COMPTE RENDU DU CONSEIL D'UFR PLENIER
DE LA FACULTE DES LETTRES, LANGUES ET SCIENCES HUMAINES
REUNI LE 23 JANVIER 2020**

Le Conseil est présidé par Anne-Lise Humain-Lamoure, doyen de la Faculté.

Parmi les **membres élus**, étaient présents ou représentés par une procuration :

Collège A : Myriam Baron, Donna Kesselman, Guillaume Marche, Fabienne Moine, Yolaine Parisot, Jacques Paviot, Patrick Savidan, Graciela Villanueva.

Collège B : Anne-Lise Humain-Lamoure, Jean-Marc Leblanc, Roberto Poma, Elisabeth Rothmund, Stéphanie Wojcik.

Collège BIATSS :

Collège « étudiants » :

Collège « personnalités extérieures » :

Parmi les **membres de droit** étaient présents : Karine Bellance

Parmi les **membres invités** étaient présents : Alejandro Roman Antequera, Sophie Blanchard, Alexandre Borrel, Guillaume Garçon, Lucie Gournay, Baptiste Lavat, Antoine Servel, Claire Sotinel.

1. Approbation des PV du conseil du 14 novembre 2019

Ce point est ajourné car le procès-verbal n'a pas pu être finalisé pour cette séance en raison du contexte actuel (grèves et aménagement des examens).

2 Actualités

Projet de loi de programmation pluriannuelle de la recherche (LPPR)

Une réunion d'information et d'échanges a été proposée en lieu et place de la Journée Recherche sur ce projet de loi. Anne-Lise Humain-Lamoure remercie les participants pour la qualité des échanges et présente rapidement l'analyse du projet de loi. Il est proposé aux membres du conseil de voter une motion. Après échanges, la motion suivante est présentée au vote :

Les membres du conseil de gestion de l'UFR LLSH réunis le 23 janvier 2020, attachés à un service public de qualité et aux libertés académiques, s'opposent aux orientations contenues dans les rapports préparatoires à la loi de programmation pluriannuelle de la recherche, reposant sur des principes favorisant des inégalités et des formes multiples de précarisation. Ils déplorent notamment :

- *la désolidarisation de l'enseignement et de la recherche, la dévalorisation de l'enseignement,*
- *le démantèlement du statut national des enseignants-chercheurs (fin du référentiel de 192h, nouvelle remise en cause des missions du CNU),*
- *l'alourdissement de la charge de travail déjà très conséquente des personnels enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs et administratifs,*
- *la mise en concurrence des individus sous prétexte d'« excellence »,*
- *la part croissante des financements sur appel à projet,*
- *l'attaque contre la vocation critique des sciences humaines et sociales.*

Toutes ces évolutions font peser des menaces graves sur la qualité de la recherche et la formation des étudiants. Elles compromettent l'exercice futur des missions de l'Université.

Attachés à une conception collective et collaborative de la recherche, nous demandons :

- *une prise en compte des consultations des sociétés savantes sur la conception de la recherche universitaire,*
- *un accroissement des financements pérennes, facteur de liberté académique,*
- *l'amélioration des conditions d'exercice pour l'ensemble des personnels et des futurs personnels de l'ESR de façon à revaloriser ces professions et en renouveler l'attractivité.*

Cette motion sera communiquée à l'ensemble des personnels de l'UFR, des élus des conseils centraux de l'UPEC, au Président, au Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, ainsi qu'à différents médias, via les réseaux des membres du Conseil.

Après lecture des procurations, la motion est mise au vote.

La motion est adoptée à l'unanimité.

Réforme des Masters MEEF

Un point est fait par Anne-Lise Humain-Lamoure sur l'évolution de la réforme des Masters MEEF. Deux réunions entre l'équipe de direction de l'UFR LLSH et les responsables des différents départements ont été organisées. L'INSPE a communiqué un cadrage de maquette et un calendrier extrêmement resserré. Un mail de protestation a été envoyé concernant la méthode et la non prise en compte de l'ensemble des critiques qui avaient été remontées par les différentes composantes. Une motion a également été envoyée au Ministère.

L'INSPE a pris acte de ce mail et a indiqué que suite à la réception des différentes motions, le Ministre Jean-Michel Blanquer avait proposé que des commissions par discipline puissent être organisées pour élaborer le contenu des concours. Les responsables de formation ont en conséquence indiqué qu'il était gênant d'élaborer des maquettes pédagogiques sans connaître les nouveaux attendus de ces concours, au risque de dissocier formation et concours, voire de marginaliser le concours. Bien que le ministère ait annoncé un report, aucune mesure modificative n'a pour le moment été annoncée.

La structure administrative

Anne-Lise Humain-Lamoure fait un point sur les évolutions de la structure administrative avec les arrivées en ce début d'année de Myriam HAMEDIKKEN en tant qu'assistante de direction, Amira KADDOUR au secrétariat des L1/LANSAD, d'Imane MIMOUNI comme responsable du pôle recherche et de Joëlle MONESTIER qui devrait rejoindre l'UFR en mars 2020 en tant que technicienne informatique, dont le poste revient sous la responsabilité de l'UFR LLSH.

Communication et Evolution K-Sup

La direction de la communication a annoncé une évolution du logiciel K-SUP à venir au second semestre. Cette évolution est l'occasion de modifier les noms de domaines, ce qui est intéressant dans la mesure où le nom de domaine actuel, <http://lettres-sh.u-pec.fr/> pourrait être remplacé par une URL plus lisible : <http://llsh.u-pec.fr/>. La bascule pourrait avoir lieu en mars (avec maintien d'une redirection pendant plusieurs mois).

Les départements sont invités à mettre à jour leur support de communication « papier » en formation. Claire Bourdille enverra une proposition de contenu pour les plaquettes reprenant les éléments déjà envoyés par les départements dans le cadre de la NOF. Ces propositions restent des bases de travail pouvant être modifiées. La commission pédagogie a proposé : une plaquette par mention en licence et une par parcours de Master.

3 Information et vote sur les examens du premier semestre

Anne-Lise Humain-Lamoure remercie l'ensemble des collègues et plus particulièrement les responsables de département pour leur réactivité et le temps passé à répondre aux mails. Les nombreux aménagements, quoique rarement satisfaisants pédagogiquement, ont permis d'organiser cette session dans un climat serein à l'inverse de certaines composantes. Des perturbations d'épreuves et de graves problèmes de communication ont inquiété les étudiants.

Anne-Lise Humain-Lamoure souligne également le travail important du service scolarité, du Vice-Doyen Pédagogie et de la responsable administrative qui ont travaillé dès le 10 décembre pour proposer des alternatives dès le 3 janvier et une communication auprès des étudiants. L'UFR a travaillé sur plusieurs pistes : faire venir les étudiants le moins possible à l'Upec, transformer des écrits en devoir maison ou en oral, simplifier et/ou raccourcir les épreuves, privilégier les contrôles continus si au moins deux notes avaient déjà été obtenues. Une volonté d'homogénéisation des décisions retenues a été affichée pour limiter d'éventuels recours induits par des comparaisons entre les 388 épreuves organisées pour 3 600 étudiants.

Pour mémoire, un vote de la CFVU du 16 décembre a officiellement donné carte blanche aux UFR pour l'aménagement des épreuves. Le Conseil est invité à voter la modification des épreuves et le report des jurys du 2 au 9 mars.

Les modalités des examens du 1^{er} semestre sont mises au vote

Les modalités des examens sont adoptées à la majorité moins une voix

Un point de précision : l'UFR a choisi de privilégier l'obtention rapide de bulletins de notes afin de permettre aux étudiants de L1 une éventuelle réorientation, de L3 de postuler en Master, et aux étudiants qui seraient amenés à quitter l'établissement de ne pas être pénalisés, notamment les plus fragiles.

Anne-Lise Humain-Lamoure précise que les cours de l'UFR LLSH reprendront la semaine suivante. Néanmoins, tous les cours ne pourront pas être placés faute d'amphithéâtres disponibles en raison de report d'examens.

4 Elections partielles au Conseil de gestion

Plusieurs sièges sont à renouveler pour le Conseil de gestion : 8 pour le collège des « usagers » (étudiants), 1 pour le collège BIATSS, 2 pour le collège B. Les élections prévues initialement en décembre ont été annulées et reportées au 13 février 2020, date la plus éloignée possible des grèves, mais en amont des départs en stage des étudiants.

- La date limite pour le dépôt des procurations est fixée au 12 février 2020, le mandant devant se munir d'une pièce d'identité (aucune procuration possible le jour du scrutin).
- La date limite pour s'inscrire sur les listes électorales est fixée au 6 février 2020. Il est rappelé que seuls les personnels titulaires sont inscrits d'office sur les listes électorales du collège B, et que seuls les étudiants inscrits en diplômes nationaux le sont aussi pour le collège « Usagers ».
- La date limite pour constituer une liste est fixée au 3 février 2020 à 15h.

Les candidats déclarés aux élections de décembre ont été associés à l'élaboration de ce nouveau calendrier.

5 Vote des crédits master recherche et pédagogiques du second semestre 2019-2020

Myriam Baron annonce qu'un point précis sera réalisé pour les trois dernières années sur les demandes de crédits pédagogiques, et leur réalisation au cours d'une commission pédagogique et une commission moyen.

Crédits Master recherche : 3 demandes ont été reçues, dont 2 émanant du département d'histoire pour des étudiants inscrits en Master, et une du département d'anglais pour l'inscription de 10 étudiants à la bibliothèque de Sciences Po. Il est rappelé les éléments de cadrage des demandes individuelles de crédits Master recherche.

Les demandes de crédits pédagogiques master recherche sont mises au vote.

Les demandes de crédits Master recherche sont adoptées à l'unanimité.

5 départements ont formulé des demandes pour un montant total d'environ 11 400 €.

- Anglais : voyage à Edimbourg le 25 mai pendant 6 jours pour 19 étudiants (coût estimatif à 3 420 €)
- Communication :
 - o Forum des métiers (coût total de 2 000 €, avec cofinancement à hauteur de 1 000 €)
 - o Pause-café (coût de 440 €) pour les M1 Communication lors de la journée de restitution du 4 juin 2020
 - o Acquisition d'un appareil photo de type reflex, mais le projet ne rentre pas dans le cadrage des crédits pédagogiques. Une solution pourrait être la mise à disposition du matériel de l'UFR LLSH
- Géographie :
 - o Stage de terrain de 34 étudiants de deux parcours de licence 3 pour un déplacement de 5 jours (coût estimé à 4 410 €)
- LEA :
 - o Création d'un site web pour le département, le projet ne rentre pas dans le cadrage des crédits pédagogiques
 - o Voyage pédagogique à New-York de 14 étudiant.e.s du M2 LEA FA (co-financement de 10 000 € de la part du CFA Sup 2000, coût de 570 €)
 - Visite culturelle au musée MOMA
 - Achat d'une Metrocard de transport pour les étudiants
- Lettres
 - o Séminaire d'une journée au Musée de la renaissance pour 14 étudiants de Master (coût estimé à 250€)

Suite aux discussions, Myriam Baron propose de voter les demandes conformes au cadrage à hauteur de 10 090 €.

Les demandes de crédits pédagogiques discutées et arbitrées sont mises au vote.

Les demandes de crédits pédagogiques sont adoptées à l'unanimité.

Pour rappel, dans le cadre d'une demande collective de crédits pédagogiques, la liste nominative des étudiants doit être fournie avec les autres pièces justificatives.

6 Informations et votes de formation

Capacité d'accueil en master et en licence

Le ministère a demandé en décembre, sous 48 heures, de faire remonter les capacités d'accueil en Master. Il n'a pas été possible de contacter les départements vus les délais. La seule question s'est posée pour les nouvelles créations de M1 déclinées à partir des M2.

Anne-Lise Humain-Lamoure rappelle que les capacités d'accueil, bien que très élevées en LLSH, ne sont pas limitatives. Les formations sont libres de recruter davantage que les capacités si elles le souhaitent, mais peuvent refuser des admissions imposées si ces seuils sont dépassés.

Concernant les capacités d'accueil en Licence, le Ministère a accepté dans un premier temps le principe d'une baisse dans les formations où elles n'étaient pas atteintes, avant de se rétracter. En revanche, les parcours en santé viendront bien en défalque de la capacité originelle.

Parcours pédagogique double licence histoire - Sciences politiques

Le départ de l'EEP à Fontainebleau aurait pu entraîner des tensions sur les emplois du temps de l'ensemble des doubles licences et du département d'histoire. Le département d'histoire a accepté de flécher les étudiants concernés dans un seul groupe clairement identifié.

Le secrétariat pédagogique sera assuré par l'EEP, la scolarité par l'UFR LLSH.

La possibilité de communiquer sur ce parcours pédagogique dès la JPO est mise au vote.

La possibilité de communiquer sur ce parcours pédagogique dès la JPO est adoptée à l'unanimité

JPO et action d'orientation

Jean-Marc Leblanc rappelle qu'il a envoyé plusieurs mails aux responsables de formation et de département afin de les inviter aux événements organisés par le SCUIO-BAIP, à la JPO du samedi

7 mars, aux mercredis de l'orientation, notamment le 11 mars, et enfin aux Mastérialles du 24 février matin.

Il indique que les programmes de ces différentes manifestations sont en cours de finalisation et qu'il reprendra contact avec les collègues pour en finaliser les organisations.

Questions diverses

Pas de questions diverses